



SAGE SARTHE AMONT

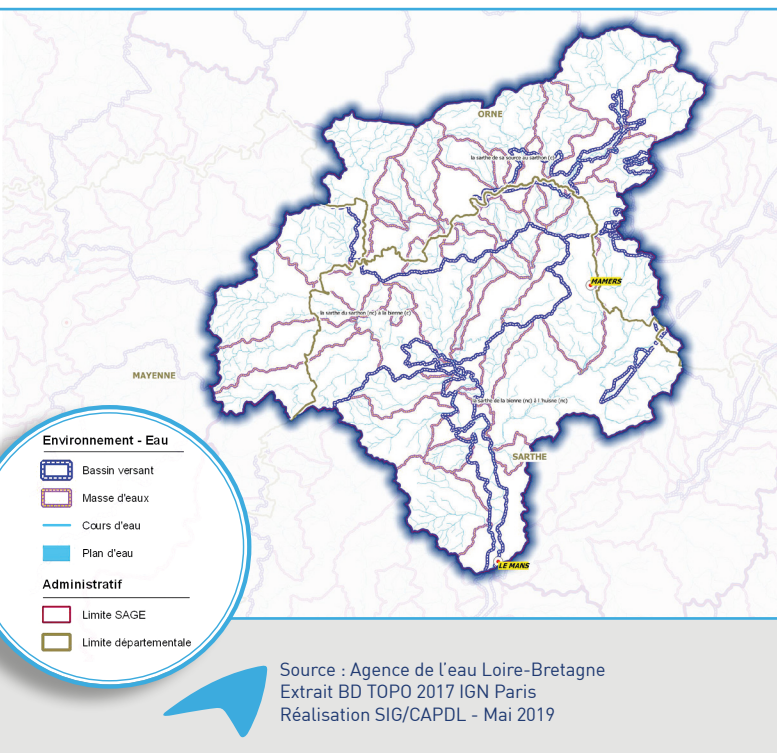
FICHE D'IDENTITÉ

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
Liberté Équité Fraternité



Mars 2026

CARTE



INFORMATIONS CLÉS

- Territoire à cheval entre la Sarthe (72), la Mayenne (53) et l'Orne (61).
- Linéaire cumulé des cours d'eau majeurs : 2 673 km.
- État d'avancement : le projet de SAGE a été adopté par la Commission locale de l'eau le 11 octobre 2011, et **approuvé par arrêté interpréfectoral le 16 décembre 2011 (en révision)**.

Présidence	Pascal DELPIERRE
Animation	Éric LE BORGNE
Portage	Établissement public territorial du bassin Sarthe
Conseiller Chambre d'agriculture pilote	Ghislain YAO
Élus Chambre d'agriculture	Maxime LORIEUX (72) et François BLOT (53)

AGRICULTURE

- 1 187 exploitations agricoles (en 2024 sur les communes des Pays de la Loire).
- environ 2 400 ha de surface irriguée, majoritairement à proximité de la Sarthe et dans le pays Saosnois.
- Prélèvements pour l'irrigation : entre 0,4 et 3,1 millions de m³/an (source : BNPE, 2026, données 2014 à 2023)

EAU

- 38 zones hydrographiques.
- 38 masses d'eau superficielles.
- 8 masses d'eau souterraines.
- 7 captages Grenelles identifiés :
 - Vaubourgeuil (53),
 - Les Ormeaux (53-72),
 - Le Tertre Suhard (53),
 - Les Basses Vallées (72),
 - Les Moutonnières 2 (72),
 - Pentvert (72),
 - Contre bas du bourg (61).

2 882
km²

247
communes concernées,
soit environ 250 000 habitants

85 %
de terres agricoles



SAGE SARTHE AMONT

FICHE D'IDENTITÉ

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE



Mars 2026

PROGRAMMES D'ACTIONS EN COURS

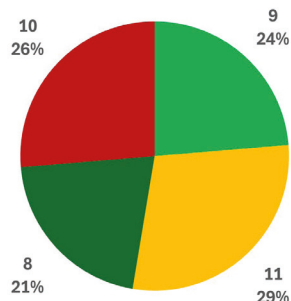
2 accords de territoire dont un concerne la région Pays de Loire - AT Sarthe Médiane (2025-2027) : milieux aquatiques et pollutions diffuses (captages prioritaires).

ÉTAT ÉCOLOGIQUE DES MASSES D'EAU

9 masses d'eau « cours d'eau » du SAGE sont en bon état écologique (chiffre stable). En revanche le nombre de masses d'eau en mauvais état augmente.

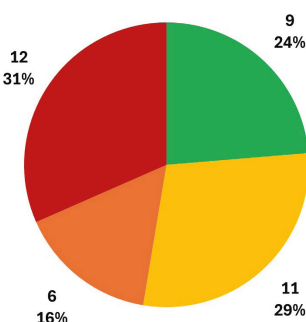
État écologique 2019

Somme de Nombre de masses d'eau



État écologique 2025

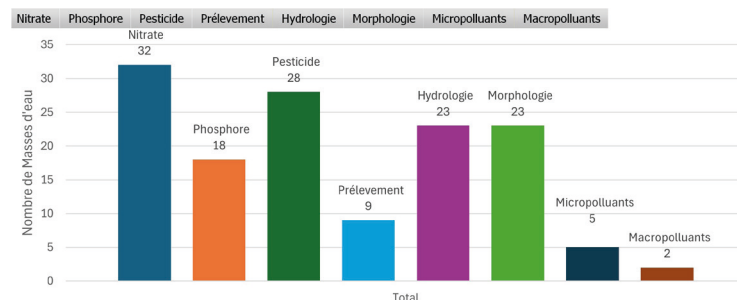
Somme de Nombre de masses d'eau



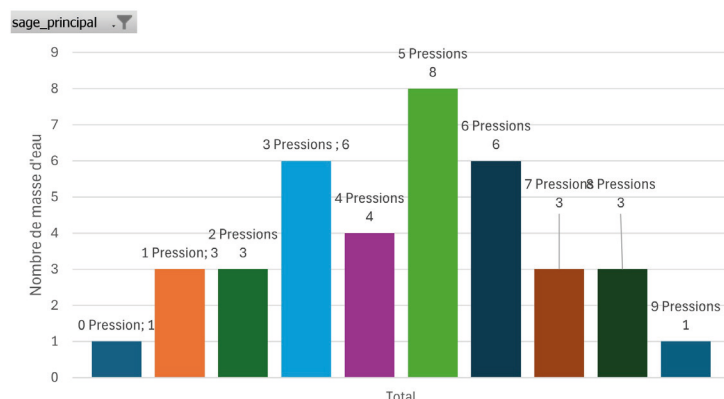
PRESSIONS

Les pressions les plus représentées sont : nitrates, pesticides, hydrologie et morphologie.

Nombre de masses d'eau par pression



Nombre de pressions par masse d'eau



26%

des masses d'eau en mauvais état écologique

68%

des masses d'eau concernées par la pression pollution diffuse



SAGE SARTHE AMONT

FICHE D'IDENTITÉ

Mars 2026

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Loiret Sarthe Mayenne

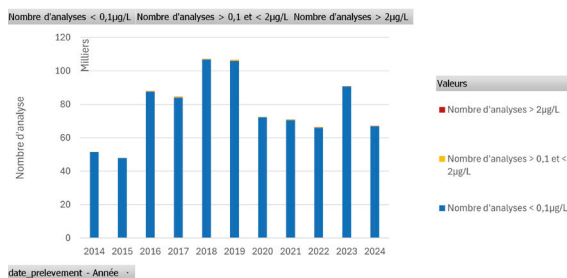


QUALITÉ DE L'EAU

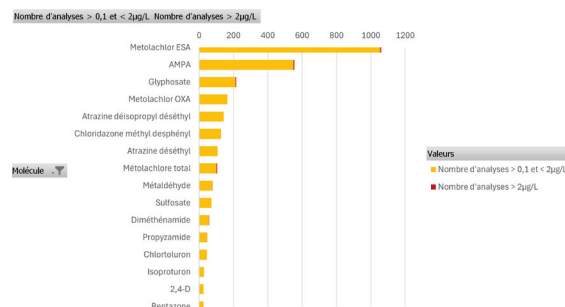
PESTICIDES

Malgré l'augmentation du nombre d'analyses, la proportion d'analyses au-dessus de 0,1µg/l reste très faible entre 2014 et 2024. La majorité des molécules dépassant les seuils d'eau potable sont des métabolites (AMPA et ESA metolachlor). On trouve ensuite des herbicides et molluscicides.

Nombre d'analyses pesticides



Nombre d'analyses par molécule entre 2014-2024



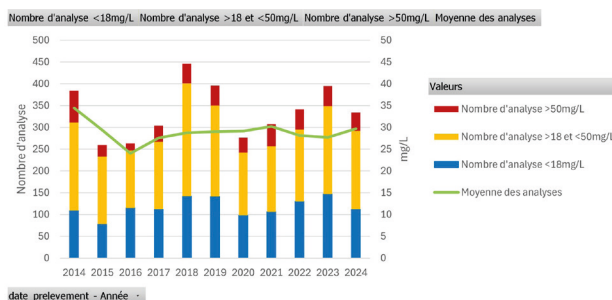
NITRATES

Entre 2014 et 2024 :

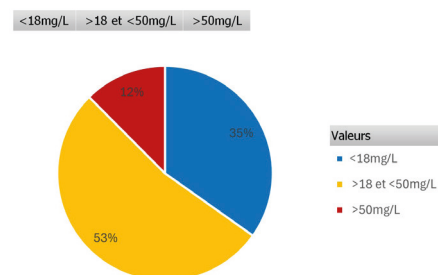
28 %

des analyses avaient une teneur inférieure aux objectifs de la Directive nitrates.

Nombre d'analyses de nitrates/an



Répartition des analyses en fonction des seuils entre 2014-2024



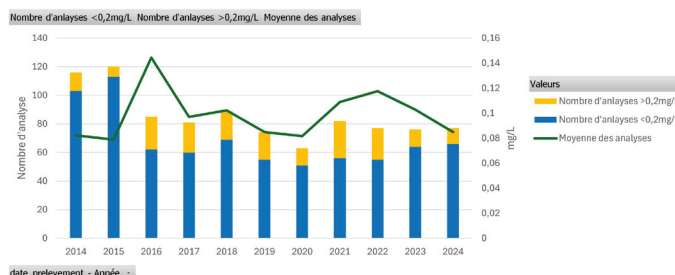
PHOSPHORE

Entre 2014 et 2024 :

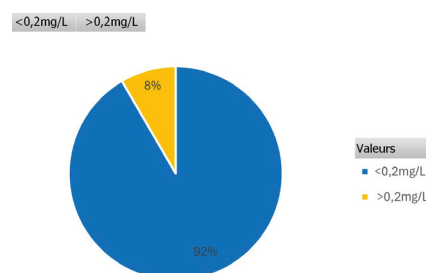
96 %

des analyses avaient une teneur en phosphore inférieure à 0,2 mg/l.

Nombre d'analyses de phosphore



Répartition des analyses en fonction des seuils entre 2014-2024





SAGE SARTHE AMONT

FICHE D'IDENTITÉ

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
Liberté Équité Fraternité



Mars 2026

ENJEUX MAJORITAIRES

Nouveaux enjeux identifiés dans le cadre de la révision du SAGE.

- Réduire les déficits quantitatifs actuels et s'adapter aux impacts du changement climatique pour préserver les ressources en eau, les milieux et concilier l'ensemble des usages.
- Améliorer la qualité de la ressource en eau potable et disposer d'une ressource pérenne pour les usages essentiels domestiques.
- Préserver et améliorer la qualité des rivières et leurs annexes.
- Limiter les impacts du ruissellement et des inondations.
- Améliorer et partager la connaissance.

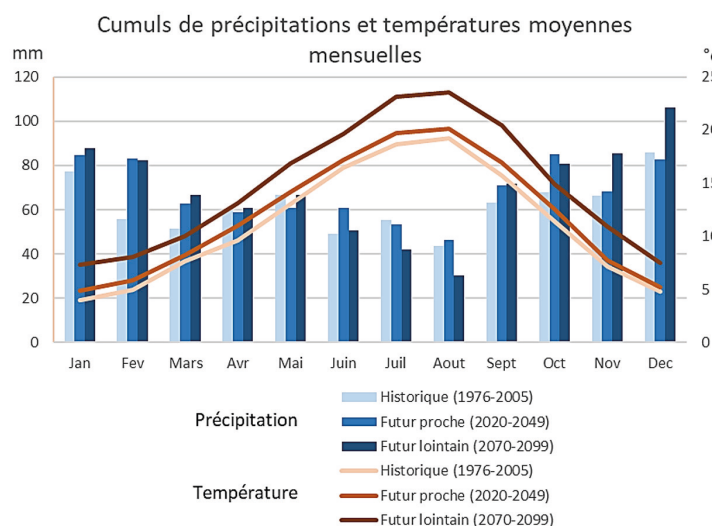
RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE

- Interdiction de remplissage des plans d'eau en période d'étiage (BV des masses d'eau situés en amont du captage en eaux superficielles de l'agglomération d'Alençon) :
- impact potentiel sur le remplissage des réserves de substitution alors que cela est possible dans le cadre de la disposition 7D-5 du SDAGE.

Etude HMUC

- Etude validée en mai 2024 : allongement de la période de basses eaux : avril à novembre et découpage en 3 sous périodes.
- Déficit sur 2 unités de gestion avec enjeu irrigation notamment sur l'été.
- Proposition en cours en lien avec l'étude socio économique pour proposer une trajectoire soutenable (CLE de dec. 2025)
- Excédentaire sur la période hivernal (pas de volumes retenus).

QUELLE ÉVOLUTION CLIMATIQUE ?



En été :

- + de coups de chaud,
- + d'ETP,
- - de précipitations.

En hiver :

- - de gel,
- + de précipitations.

En automne et au printemps :

- + chaud,
- + de précipitations autour de l'hiver,
- - de précipitations autour de l'été.

ET SUR LES PRODUCTIONS AGRICOLES ?

Sur les plantes :

- dégradation du bilan hydrique pour les cultures d'été,
- difficulté pour les semis de début et de fin d'été,
- perturbation de la fertilité lors des coups de chaud,
- diminution de la portance en entrée et sortie d'hiver sur les sols peu portants,
- augmentation de l'asphyxie racinaires en hiver,
- augmentation du taux de CO2 qui augmente le potentiel de photosynthèse,
- accélération des cycles des plantes et des bioagresseurs.

Pour les animaux :

- augmentation du risque de mortalité pour les volailles,
- diminution de la production de lait,
- ralentissement de la croissance,
- perturbation de la fertilité.

Évolution du bilan hydrique (pluie-ETP) en été (juin à août) par rapport à la référence historique

- 2 mm

Futur proche

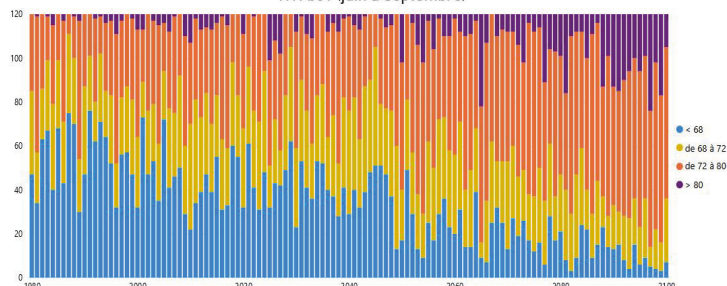
- 33 mm

Futur lointain

Mars 2026

BOVINS

ITH bov (juin à septembre)



L'«ith» est l'indicateur de stress des animaux. Ce graphique montre le nombre de jours sur l'été où les animaux sont impactés par la chaleur et l'humidité (en jaune et orange) et le nombre de jours où un risque de mortalité est présent (violet).

Augmentation du stress thermique chez les animaux :

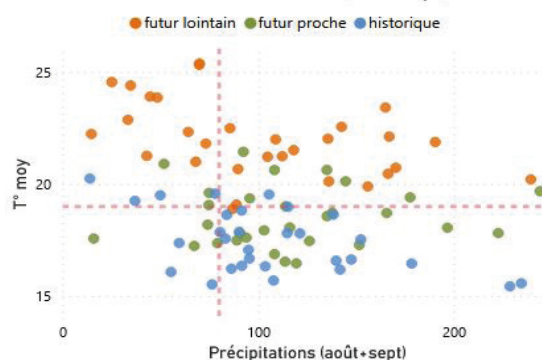
- diminution de l'alimentation,
- augmentation des besoins en eau,
- diminution de la production de lait,
- diminution de la fertilité,
- diminution de la croissance.

Augmentation des bioagresseurs :

- augmentation du nombre de tiques et autres insectes.

CULTURE D'HIVER

Sécheresse de fin d'été (août-sept)



Difficulté des semis en fin d'été :

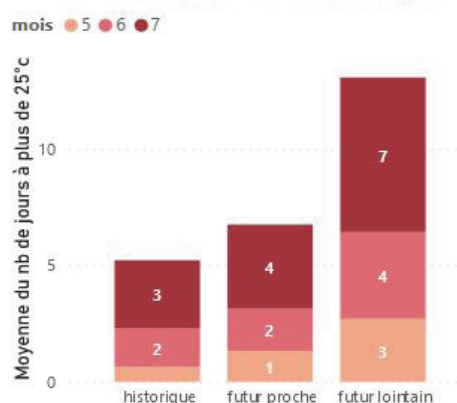
- des conditions de semis de plus en plus sèches et chaudes.

Augmentation du risque d'asphyxie racinaire pour les plantes les plus sensibles.

Augmentation des risques de bioagresseurs :

- pucerons fin automne sur les céréales,
- méligèthes, altises, et autres insectes sur colza.

Stress thermique >25°C (mai à juillet)



Accélération de la fin de cycles :

- impact moins fort de l'accélération des cycles à cause de la vernalisation.

Augmentation du risque d'échaudage :

- malgré l'accélération de la fin de cycle cultures.

